



## Garde entière de mon enfant après séparation d'avec mon conjoint

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vivais en couple avec mon conjoint, (le père de ma fille qui est agée aujourd'hui de cinq mois), mais depuis un bout de temps il m'insulte souvent et me manque de respect, et s'occupe peu de notre fille, il est étudiant en alternance, moi je ne travaille pas.

Je suis donc retournée vivre chez ma mère puisque la situation m'est insoutenable, je donne le sein à ma fille mais elle ressent ma tristesse et mon angoisse à cause de son père.

A t'il le droit de me la reprendre?

Comment dois-je faire pour obtenir une garde entière? puisque j'habite désormais chez ma mère à Paris et mon ex-conjoint vis à Nîmes à 800km de moi.

Je ne veux pas que ma fille soit balader de ville en ville, de plus il ne s'occupe pas d'elle.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Je suis donc retournée vivre chez ma mère puisque la situation m'est insoutenable, je donne le sein à ma fille mais elle ressent ma tristesse et mon angoisse à cause de son père.

A t'il le droit de me la reprendre?

En l'absence d'une décision du Juge aux affaires familiales, non votre compagnon n'a pas le droit de vous la reprendre.

Cela étant, c'est sa fille comme tout la votre, et il a des droits ainsi que des devoirs à l'égard de cette dernière. A ce titre, si un JAF venait à statuer sur votre affaire, il est probable qu'il vous attribue la garde de votre enfant et que votre ex compagnon obtienne pour sa part un droit de visite et d'hébergement.

En effet, rien si ce n'est la distance, ne semble justifier dans votre histoire le retrait total des droits du père.

Il conviendrait de savoir ce que le père compte faire: Compte-t-il saisir le Juge? Souhaite-t-il vous suivre? Au contraire, compte-t-il abandonner ses droits?

Très cordialement.